



# La lettre de l' ORT

N° 31 - Juin 2011

TRIBUNE LIBRE

#### TRIBUNE LIBRE :

• **L'ORT... source d'échanges pour les transports.....1**

#### ACTUALITE PROFESSION :

• **Se regrouper ou disparaître ?.....2**

#### ACTUALITE INFRASTRUCTURE :

• **Aéroport de Toulouse Blagnac : un nouveau parking face à l'aéroport.....3**

#### ACTUALITE réforme en cours :

• **Réforme de la Médecine du Travail.....3 et plaquette SRSTT**

#### BREVE :

• **Diffusion publications ORT.....3**

#### ACTUALITE ADR :

• **Volet qualification des conducteurs.....4**

#### ACTUALITE REGLEMENTAIRE :

• **Transport routier.....4**

## L'ORT... source d'échanges pour les transports

Dans une période où beaucoup de choses évoluent, se transforment, où les métiers sont en perpétuelle évolution, et même en révolution, nous devons faire entendre nos voix. Le transport n'est pas que pollueur et dangereux ! Le transport véhicule la vie ; il est indispensable à notre société.

L'Observatoire Régional des Transports a ici tout son rôle à jouer.

Quel plaisir de découvrir, le 13 mai dernier, une centaine de personnes, dans les locaux de la CCI de région, pour une matinée studieuse sur un sujet concernant « *les modes de gestion du transport public routier de voyageurs* ». Force est de constater que cette réunion thématique de l'ORT fut très instructive. La découverte des nouveaux modes de gestion très enrichissante à travers différents exposés, des questions sans retenue, avec à la clé, des réponses de très bonne qualité.

Dans ce contexte, on perçoit que notre action pour le transport prend tout son sens.

L'observatoire doit continuer à jouer ce rôle de « *caisse de résonance* ». C'est là sa spécificité. Il reste un lieu consacré aux échanges de vue, dans un but constructif avec tous les acteurs, de tous les modes, représentant toutes les composantes qu'elles soient professionnelles, administratives, politiques ou autres.

Il doit rester cet espace privilégié de rencontre dans lequel nous pourrions toujours poser nos questions, débattre le plus librement possible, le tout dans un objectif propre à créer le transport de demain.

Enfin, en ce début de mandature, je souhaiterais également remercier Monsieur Jean BERTIN, pour tout le travail qu'il a effectué à la Présidence de l'ORT. Aujourd'hui, grâce à sa persévérance, l'Observatoire Régional des transports est une structure reconnue par tout le tissu économique régional. Je ne peux que vous inciter à participer et venir partager vos convictions en son sein afin que le transport puisse continuer à amener « la vie » dans toutes nos contrées.



Etienne MIQUEL  
Président de l'ORT

Les états généraux du transport sont clos.

**Si l'ensemble des préconisations me semblent de portée limitée, il en est une de toute première importance, c'est l'engagement de l'Etat sur la structuration de la profession par le regroupement des entreprises.**

Lors de notre dernier congrès de LYON des 6 et 7 mai, Madame DEBAR (Directrice de la sous direction des transports routiers à la DGIMT) nous a confirmé l'engagement de l'ensemble des intervenants afin de le favoriser, par la création d'un fonds d'aide au regroupement.

Depuis mi 2008 les entreprises de transport ont été durement touchées, les études réalisées montrent, que celles qui sont membres de groupements, ont mieux résisté à la crise. A ce titre la communauté européenne a manifesté un vif intérêt pour les regroupements, en 2012 c'est l'ONU qui a décrété l'année de la coopérative. Les initiatives se multiplient dans ce sens, mais il ne faut pas se contenter de communication médiatique.

En France 90% des PME et TPE de transport ont moins de 10 salariés, il a toujours été difficile d'être petit dans le transport routier, mais les choses vont empirer.

**« Pour pouvoir répondre aux appels d'offre, il faudra pouvoir répondre à des exigences de plus en plus complexes en matière environnementale, réglementaire, ou logistique. Ce qui explique que le secteur va continuer à se concentrer et que l'on va aller vers des entreprises de taille plus conséquente »** assure Anne DEBAR.

Garder de l'autonomie dans un groupement ou subir la sous-traitance à outrance pour des « Gros », le choix peut paraître simpliste et manichéen. Dans tous les cas, les choses avancent et chacun doit se poser les bonnes questions quant au devenir de son entreprise. Il faut savoir que les chargeurs sont très favorables aux groupements même s'ils l'expriment mal, ils ont intérêt à trouver en face d'eux des entreprises fortes et responsables afin de s'inscrire dans les relations durables.

Lors de l'élection du transporteur de l'année, un des nominés, a assuré qu'il y avait 10 000 entreprises de transports de trop en France. Idée forte mais ne faisant pas consensus, il existe à mon sens une structuration qui peut s'organiser avec le regroupement de manière douce, qui ne suppose pas la disparition des PME et des TPE, mais au contraire leur participation active à des projets plus innovants et porteurs de sécurisation à moyen terme.

Les retours d'expériences que nous avons pu récolter lors du congrès de France GROUPEMENTS, ne font que conforter la pertinence du système, il convient donc de relancer la promotion des groupements pour les entreprises de transports de voyageurs et de marchandises.

#### Les principaux avantages du regroupement :

- Organiser une fonction commerciale
- Proposer des services nouveaux qui ne sont pas accessibles en étant seul (entreposage, logistique, etc.)
- Grouper les achats
- Organiser un service administratif qui sera à même de répondre aux exigences de la réglementation actuelle et à venir.
- Avoir des relations avec les chargeurs moins disproportionnées

Voilà quelques exemples non exhaustifs de ce que peut permettre une organisation en groupement, mais de bien d'autres services sont à inventer par les leaders et promoteurs des futurs groupements de transports routiers.

Si vous avez un projet, si vous voulez tout savoir sur le regroupement sans jamais avoir osé le demander, **n'hésitez pas à poser vos questions à France GROUPEMENTS qui aide à la création (pédagogie et ingénierie) des groupements du transport.**

Elle en assure la promotion, la défense et la représentation notamment auprès des pouvoirs publics.

France GROUPEMENTS accompagne les groupements au quotidien et dans la durée.

France GROUPEMENTS vous aidera dans la réalisation de votre projet.



**Stéphane AIO,**

**Président de France Groupements**

**France Groupements, Association loi 1901**

**Organisation professionnelle non syndicale**

**ZAC Aéroport d'Avignon**

**84140 MONFAVET**

**Tél : 04.90.84.18.81 / Fax : 04.90.84.19.80**

**[www.france-groupements.com](http://www.france-groupements.com)**



## un nouveau parking, face à l'aéroport

Depuis le lundi 30 mai, l'aéroport de Toulouse-Blagnac propose aux automobilistes un nouveau parking de proximité.

Cette infrastructure construite entre les P1 et P3 renforce l'offre existante en stationnement, tout en accompagnant le développement de l'aéroport.

Le parc autos P2 répond à une demande forte des automobilistes en matière de stationnement de proximité. Doté d'un accès direct au Hall D, auquel il fait face, le P2 a une capacité de 3 200 places, réparties sur 7 étages. Il est équipé d'un système de guidage à la place et de trois rampes (2 montantes, 1 descendante). Quatre ascenseurs sont à la disposition des usagers, qui pourront se repérer facilement grâce à une signalétique s'inscrivant sur les sols et les plafonds.

La simplicité d'utilisation du P2 permettra à ses utilisateurs d'optimiser le temps qui précède le voyage.

Équipement de nouvelle génération, le P2 intègre aussi une forte dimension environnementale. Économique en énergie grâce à l'éclairage naturel et à des systèmes de déclenchement automatique des sources lumineuses, il est également



équipé de cuves de récupération d'eau pluviale, qui seront utilisées pour le nettoyage du bâtiment.

Ce nouveau parc autos, d'un investissement de 37 M€, est l'ultime maillon des grands travaux qui ont transformé la plateforme toulousaine ces dernières années. Accompagnant la mise en service du Hall D, il clôt une campagne de construction destinée à donner une nouvelle dimension à l'Aé-

roport Toulouse-Blagnac pour la décennie à venir.

Marc DUPEYRON

Responsable relations presse

Communication interne et institutionnelle

SA Aéroport Toulouse Blagnac

## POINT SUR LA REFORME EN COURS

## Médecine du Travail

La réforme de la médecine du travail est au cœur des discussions depuis plusieurs années.

Elle devrait se concrétiser dans les prochaines semaines par l'adoption d'une proposition de loi visant à améliorer la prévention et pallier la pénurie de médecins du travail.

Les axes de la réforme :

- Renforcement des fonctions du médecin avec notamment pour mission d'aider l'employeur dans la gestion des risques dans l'entreprise,
- L'instauration d'équipes pluridisciplinaires autour du médecin du travail, composées notamment d'IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels),
- Nouvelle organisation paritaire des services de santé au travail interentreprises (représentants employeurs et salariés à parts égales au sein du conseil d'administration),
- Une relation étroite avec l'employeur qui devra nommer un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

nouvelle  
plaquette

Vous trouverez ci-joint  
une plaquette de présentation  
du Service Régional de Santé au Travail des Transports  
(SRSTT Midi-Pyrénées).



## BREVE Diffusion des publications

## de l'Observatoire Régional des Transports

communication  
des coordonnées



Étant donné le coût que représente la diffusion des publications de l'ORT, nous souhaitons, dans la mesure du possible, diffuser ces documents par messagerie électronique à ceux d'entre vous qui le souhaitent.\*

Pour faciliter notre démarche, nous vous remercions de bien vouloir nous signaler votre acceptation en nous retournant votre réponse avec l'ensemble de vos coordonnées (organisme, adresse postale, contact téléphonique)

par mél à : [ort-midi-pyrenees@i-carre.net](mailto:ort-midi-pyrenees@i-carre.net)

\*A noter que « la Note de conjoncture », à compter de sa prochaine parution, ne fera plus l'objet d'une édition papier.

Parmi les modifications de l'ADR 2011, la spécialisation "citernes gaz" est supprimée pour être intégrée à une spécialisation unique intitulée « citernes ». Toutefois, les spécialisations « citernes » et « citernes gaz » ainsi que leurs recyclages peuvent encore être dispensées jusqu'au 31/12/2012. En fonction des qualifications détenues par le conducteur, une formation de recyclage devra être suivie. Il appartiendra aux personnes concernées de se rapprocher des centres agréés.

nouveau  
certificat

ADR - CERTIFICAT DE FORMATION DE CONDUCTEUR	
Recto	** 1. (No DE CERTIFICAT)* 2. (NOM)* 3. (PRENOM)* 4. (DATE DE NAISSANCE jj/mm/aaaa)* 5. (NATIONALITE)* 6. (SIGNATURE DU TITULAIRE)* 7. (ORGANISME DELIVRANT LE CERTIFICAT)* 8. VALABLE JUSQU'AU :(jj/mm/aaaa)*
Verso	<b>VALABLE POUR LA OU LES CLASSES OU LES Nos ONU :</b> EN CITERNES                      AUTRES QUE CITERNES 9. (Classe ou numéro(s) ONU)*      10. (Classe ou numéro(s) ONU)*

\* Remplacer le texte par les données qu'il convient  
\*\* Signe distinctif utilisé sur les véhicules en circulation internationale (pour les Parties à la Convention sur la circulation routière de 1968 ou à la Convention sur la circulation routière de 1949, tel que notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vertu respectivement de l'article 45(4) ou de l'annexe 4 des dites conventions).

Le certificat de formation des conducteurs, quant à lui, change de forme pour être présenté, harmonisé pour tous les états signataires.



**Le modèle en vigueur à ce jour peut encore être délivré jusqu'au 31/12/2012 et restera valide jusqu'à son terme (période de 5 ans).**

#### En savoir plus :

- Site de l'ONU, avec le lien ci-dessous :

<http://live.unece.org/fr/trans/danger/publi/adr/adr2011/11contentsf.html>

- Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») NOR : DEV0911622A

Version consolidée au 01 janvier 2011 sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr>

Denis ROHR Conseiller à la sécurité  
GUILDE DES TRANSPORTEURS  
8 Ter, Chemin de la Violette / Virage 31240 L'UNION  
Tél : 05 61 58 11 26 – Fax : 06 61 61 55 89  
[denis.rohr@gilde-des-transporteurs.com](mailto:denis.rohr@gilde-des-transporteurs.com)



\* ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

## ACTUALITE REGLEMENTAIRE

## Transport routier

**Décret n° 2011-368 du 4 avril 2011 relatif aux sanctions applicables à certaines infractions du code de la route et modifiant le décret n° 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds.**

Ce texte relève le niveau des sanctions prévues par le code de la route pour les infractions aux règles concernant :

- le poids des véhicules ;
- l'aménagement des véhicules destinés au transport de personnes ;
- les émissions polluantes, soit le bruit et les émissions de fumées et de gaz toxiques ;
- les interdictions de circuler ;
- les prescriptions des autorisations de transport exceptionnel.

Ces dispositions étendent également l'habilitation des agents du ministère chargé des transports, chargés du contrôle des transports terrestres, pour constater certaines contraventions concernant les véhicules lourds.

Les articles et le décret modifiés par le présent décret peuvent être consultés dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance

<http://www.legifrance.gouv.fr>

J.O du 06/04/2011

L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisation professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Équipement et autres administrations, Conseil Régional, autorités organisatrices des transports.

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DREAL, division transport routier : Cité administrative, bld A. Duportal, 31074 Toulouse

Tél: 05.61.58.54.09 - Fax:05.61.58.55.48



Directeur de la publication : Etienne Miquel

Rédactrice en chef :

Suzanne Soubrenie Bordet

Conception : DREAL / STID: Joëlle Nivet

Impression : Imprimerie Lecha

Dépôt légal : Juin 2011

ISSN : 1625 - 6034





# S.R.S.T.T.

## Service Régional Santé Travail Transport

*...plus de 30 ans d'expérience au service des entreprises de transport  
de la région Midi-Pyrénées...*

**Le S.R.S.T.T. est un Service de Santé au Travail agréé pour les Transports depuis 1979.**

Ce service est constitué sous la forme d'une **association d'employeurs – adhérents à but non lucratif**, régie par la loi de 1901 et placé sous le contrôle du Ministère du Travail.

L'association est gérée par **un Conseil d'Administration composé de responsables d'entreprises de transport** et de représentants salariés des entreprises adhérentes.

**L'adhésion au service est réservée aux entreprises de transports et activités auxiliaires** (transport routier de marchandises, transport routier de voyageurs, logistique, déménagement, affrètement, ambulances, ...).

Le S.R.S.T.T. met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire de santé au travail **spécialisée dans la surveillance des risques spécifiques aux métiers du Transport** avec des prestations adaptées à ce secteur d'activité : évaluation des risques d'entreprise, document unique, sécurité, hygiène, qualité...

### Activités cliniques

- Prise en charge de toutes les visites prévues par la législation : visites périodiques, d'embauche, de reprise ou de pré-reprise du travail, surveillances médicales spéciales, visites sur demande de l'entreprise ou du salarié,  
Elles peuvent être pratiquées en centre médical fixe, dans les entreprises si les locaux le permettent ou centre médical mobile,
- Dépistage des pathologies incompatibles avec les métiers du transport,
- Examens complémentaires sur prescription du médecin du travail (audiogramme, électrogramme, visiotest, prélèvements et analyses biologiques, consultation de médecins spécialistes...),

### Activités en milieu du Travail

- Etude de postes de travail, mesures d'ambiance de travail,
- Aide et conseils aux chefs d'entreprise sur les obligations légales en matière de conditions de travail, d'évaluation des risques et de leur prévention,
- Aide et conseils en matière d'amélioration des conditions de travail,
- Actions d'information et de prévention auprès des salariés concernant les risques liés aux transports,
- Participation aux CHSCT.

### Service Social

- Conseil en matière de législation sociale, accompagnement social des salariés en difficultés, dossiers COTOREP pour les reconnaissances des travailleurs handicapés, aide au reclassement des salariés déclarés inaptes.

**Cotisation forfaitaire adaptée aux PME du transport et activités auxiliaires**

***Renseignements et adhésion : 05.61.58.11.26 - administratif@srstt.com***

**↻ Le site de l'Union dispose d'un parking accessible aux véhicules lourds (PL et Autocars) ↻**

**Service Régional de Santé au Travail des Transports de Midi-Pyrénées**

8 Ter Chemin de la Violette – Z.A. de la Violette / Virage - 31240 L'UNION

**Tél. 05 61 58 11 26 - Fax 05 61 61 55 89**

administratif@srstt.com

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – Déclarée en date du 18 décembre 1978 – JO du 13/10/07  
N° SIRET : 314 952 664 00022 – N° APE 8621Z